



## Mandat de professeur référent

La présidente de l'Association lycéenne PGAservices, Lilyrose LAFONT, élève de Gestion Administration, élue régulièrement par l'Assemblée générale des adhérents le jeudi 18 novembre 2021, demande à Madame Karine Gonçalves, professeur d'économie-droit, de bien vouloir être le professeur référent de l'association de lycéens qu'elle préside. Madame Gonçalves pourra se faire assister d'autres professeurs volontaires.

En effet, selon la *Circulaire n° 2010-129 du 24 août 2010 "Responsabilité et engagement des lycéens"*, pour que les associations de lycéens puissent se pérenniser, "*il est recommandé aux personnels des établissements, notamment (...) à tout adulte volontaire appartenant à la communauté éducative, de participer à leurs activités.*" Les professeurs référents n'ont pas vocation à se substituer aux élèves qui doivent être *pleinement* en charge de l'Association. Néanmoins, ils doivent les rassurer, les conseiller et les former.

PGAservices est une association lycéenne et un espace d'application de gestion et d'administration. A ce titre, PGAservices est un espace pédagogique de la section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Simone Veil de Brive. Il s'agit d'un outil pédagogique qui permet aux lycéens professionnels de s'entraîner en situations réelles, dans leurs matières professionnelles, mais aussi dans les matières générales. Il ne se substitue pas mais vient en appui à l'action éducatrice et éducative au sein du lycée.

De ce fait, les élèves responsables de l'association sont couverts par le droit à l'erreur et à la rectification. Selon la *Loi du 31 juillet 2018*, Le droit à l'erreur repose sur un a priori de bonne foi. Chacun doit pouvoir rectifier, spontanément ou au cours d'un contrôle, lorsque son erreur est commise de bonne foi. Ainsi, le droit à l'erreur permet de régulariser une erreur commise sans être sanctionné. Le cas échéant, et afin de sécuriser leurs fonctions associatives exercées bénévolement, le professeur référent s'assurera que ce droit à l'erreur est bien appliqué aux élèves en charge de l'Association lycéenne PGAservices.

De plus, dans un souci de rassurance, le professeur référent volontaire gardera le coffre qui contient la carte Bleue de l'Association, la carte bancaire des codes de virement, et les espèces en attente de dépôt à la banque. Ces différents biens de l'association seront gardés sous clés sous sa responsabilité et celle de la présidente. En outre, le professeur référent aidera les élèves en charge de l'Association à rédiger les documents de l'association, assistera aux réunions sur invitation de la présidente et aura connaissance des codes d'accès au compte bancaire et au site de l'association.

Enfin, le professeur référent volontaire voudra bien dresser un bilan pédagogique annuel des activités de l'association sous la forme d'un rapport écrit succinct qu'il transmettra à la présidente de l'Association PGAservices et à Monsieur le proviseur du lycée Simone Veil par la voie hiérarchique de Monsieur le proviseur adjoint en charge de la section d'enseignement professionnel du lycée polyvalent Simone Veil de Brive.

Brive, le lundi 13 décembre 2021  
Pour acceptation du présent Mandat,

Lilyrose Lafont,  
présidente de PGAservices

Karine Gonçalves,  
professeur référent

Frédéric Rénier,  
proviseur adjoint  
en charge de la SEP Simone Veil